

**COMMUNE DE COMPAINVILLE**  
**110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE**  
**76440 COMPAINVILLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022**

Étaient présents : MM. NOTTIAS Bruno, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, HESS Jean-Pierre, LIEBRAY Éric, CROCHU Cédric, PAUL Benoît, Mme COELLE Danielle et Mme BAILLEUX Cécile secrétaire de mairie.

Absente excusée : Mme COINTE Corinne, pouvoir à Mme COELLE Danielle

Absent non excusé : M. CORDIER Fabrice

**DATE DE CONVOCATION : 01 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi cinq avril à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

La séance est ouverte 18H10.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. PAUL Benoît est nommé secrétaire de séance.

**LECTURE DU PROCES VERBAL DU 25 février 2022**

Mme COELLE Danielle donne lecture du procès-verbal du 25 février 2022, il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°1.05.04.22 : PARTICIPATION 2022 AU S.I.R.S. (Transport scolaire)**

Après délibération, les membres du conseil municipal présents optent, à l'unanimité, pour la fiscalisation de la participation 2022 de 914.52 € du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Forges-les-Eaux.

**DELIBERATION N°2.05.04.22 PARTICIPATION 2022 AU SIVOS DE LA HAUTE-BETHUNE**

La commune de COMPAINVILLE, adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Haute Béthune, peut fiscaliser ou inscrire au budget sa participation de 13 724.00 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal présents, optent à l'unanimité pour l'inscription au budget primitif 2022.

**DELIBERATION N°3.05.04.22 VENTE D'HERBE 2022 PARCELLES B72 ET B73**

M. le Maire présente les offres reçues en mairie pour la vente d'herbe 2022 des parcelles B72 et B73.

- Mme HERELLE Laurence propose 150.00€ pour la B72

- M. GRENOL Joël propose 250.00€ pour la B73

Après délibération, les membres présents acceptent les deux offres. Le maire procédera au recouvrement par les titres de recettes.

#### **DELIBERATION N°4.05.04.22 ENCAISSEMENT CHEQUE AXA SINISTRE POTEAU ECLAIRAGE**

La commune de COMPAINVILLE a été indemnisée du dommage de novembre 2021 (Poteau éclairage public route de Gaillefontaine) de 862.71 € par AXA.

Les membres présents acceptent à l'unanimité cette indemnisation et autorisent M. le Maire à encaisser le chèque.

#### **DELIBERATION N°5.05.04.22 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2021 dressé par M. PEYREFICHE, trésorier, dont les écritures sont conformes au compte administratif du même exercice, approuve le compte de gestion 2021 comme suit :

	<u>Résultat Clôture 2020</u>	<u>Part affectée à l'inv. 2021</u>
Investissement :	- 3 069.38 €	
Fonctionnement :	+ 180 003.31€	3 069.38 €
	= + 176 933.93 €	= 3 069.38 €

	<u>Résultat Exercice 2021</u>	<u>Résultat de clôture exercice 2021</u>
Investissement :	- 22 782.44 €	- 25 851.82 €
Fonctionnement :	+ 45 196.32 €	+ 222 130.25 €
	= 22 413.88 €	= 196 278.43 €

Adoption à 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

#### **DELIBERATION N°6.05.04.22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 149 226.09 €

Recettes de fonctionnement : 194 422.41 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 45 196.32 €**

Dépenses d'investissement : 33 282.08 €

Recettes d'investissements : 10 499.64 €

**Soit un déficit d'investissement de 22 782.44 €**

Conformément à l'article L2121-14 du code des collectivités territoriales, M. le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. HESS Jean-Pierre doyen de l'assemblée, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

M. CORDIER Fabrice arrive et participe aux délibérations suivantes.

#### **DELIBERATION N°7.05.04.22 AFFECTATION DE RESULTATS 2021**

Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 222 130.25 € et un déficit d'investissement de 25 851.82 €, affecte à l'unanimité au compte 1068 en investissement 25 851.82 €.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **DELIBERATION N°8.05.04.22 VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022**

M. le Maire rappelle les taux des taxes communales de 2021 : la taxe foncière (bâti) à 51.25 %, la taxe foncière (non bâti) à 65.28 % et la CFE à 8.26 %.

Après délibération, le conseil municipal adopte les taux d'imposition des taxes directes locales 2022 en les maintenant à leur niveau de 2021 par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (M. CORDIER Fabrice).

Soit :

- Taxes foncières (bâti) : 51.25 %
- Taxes foncières (non bâti) : 65.28 %
- CFE : 8.26 %

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire remercie Roland DIEUTRE ET Jean-Pierre HESS pour la plantation des arbres autour de la salle des fêtes.

Il informe que le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie est modifié.

M. Fabrice CORDIER signale que le département a curé les fossés route de Serqueux et a déposé la boue sur le bord de l'accotement.

Séance levée à 20H